

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1235

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 33

#### ÉTAT B

**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	889 593	0
Vie politique, culturelle et associative	0	2 167 161
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	7 346 405
<b>TOTAUX</b>	889 593	9 513 566
<b>SOLDE</b>	-8 623 973	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 3 840 000 € en autorisations d'engagement et de 3 840 000 € en crédits de paiement du programme « Administration territoriale de l'État » ;

- une minoration de 3 840 000 € en autorisations d'engagement et de 3 840 000 € en crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;

2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 8 623 974 € des autorisations d'engagement et de 8 623 974 € des crédits de paiement de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 2 950 407 € des autorisations d'engagement et de 2 950 407 € des crédits de paiement du programme « Administration territoriale de l'État » ;

- minoration de 2 167 161 € des autorisations d'engagement et de 2 167 161 € des crédits de paiement du programme « Vie politique, culturelle et associative » ;

- minoration de 3 506 405 € des autorisations d'engagement et de 3 506 405 € des crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».